

# Lou San Pancrassou



## Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes toujours tristes de voir disparaître peu à peu des figures locales qui ont marqué la vie de notre commune et qui nous manqueront.

Le temps s'écoule et nous voici à plus de la moitié de notre mandat. Certaines réalisations prévues se concrétisent mais la durée entre un projet et sa réalisation nous semble souvent trop longue. Dans une commune rurale comme la nôtre, nous nous sentons aussi concernés par les inquiétudes des agriculteurs.

Pour être plus positifs, nous pouvons nous réjouir d'un hiver marqué par un renouvellement correct de nos réserves en eau.

Bien à vous.

JL Poite

## Etat civil

### Décès :

- PHANON René (Les Chapelles) *le 21 novembre 2023*
- FAURE Michel (Allouaire) *le 18 décembre 2023*

## Informations Municipales → Les brèves

### ⇒ Communication avec les habitants :

Nous avons mis en place un **système d'alerte des habitants à travers l'application CITYC ALERTE.**

Ceci vous permettra d'être averti en temps réel des risques ou événements graves survenant sur la commune et de recevoir des consignes ou instructions à ce sujet (pollution de l'eau, risque naturel ou technologique, risque météo, ...). *Vous pouvez soit vous inscrire sur le site de la commune <https://stbaudilleetpipet.fr/> soit demander une inscription par mail [mairiesbp@orange.fr](mailto:mairiesbp@orange.fr) ou par téléphone 04 76 34 64 97.*

**Cette application nous permettra d'envoyer en temps réel des textos sur vos téléphones portables ou des messages sur vos téléphones fixes en cas d'événements graves.**

Il existe aussi **une liste de diffusion par mail** afin de recevoir régulièrement des **informations plus générales** touchant la commune (coupure de route, d'eau, ...), événements festifs ou associatifs ... *Document d'inscription à demander par mail [mairiesbp@orange.fr](mailto:mairiesbp@orange.fr) ou par téléphone 04 76 34 64 97*

**La page Facebook** (de manière plus brève) <https://www.facebook.com/mairiestbaudille> et **le site de la commune** (de manière plus détaillée) <https://stbaudilleetpipet.fr> complètent ces possibilités d'être informés sur la vie de la commune.

Bien évidemment, **le Pancrassou** continuera d'arriver dans vos boîtes aux lettres, au format papier, 3 ou 4 fois par an.

**Le secrétariat** vous accueille *les mardis et vendredis matin* et **l'équipe municipale** est aussi à votre disposition sur RV ou à sa *permanence du vendredi matin*.

### ⇒ **Elagage :**

Chaque année, c'est une **obligation pour les communes**, nous devons procéder à l'**entretien des chemins et principales voies communales**. Cet entretien comprend, entre autres, l'élagage des arbres et des buissons qui bordent ces voies. **Il s'agit de sécuriser la circulation** des usagers et des engins agricoles mais aussi d'éviter, autant que possible, que les lignes télécom soient prises dans les branches. Il s'agit aussi de **prévenir le risque incendie** en bordure des voies. La responsabilité de la commune pourrait d'ailleurs être engagée en cas d'accident lié à un manque d'entretien.

**Ces mesures sont prises dans le respect des nombreux textes qui régissent les haies (dates, ...)**. Depuis peu, cet

élagage est suivi de critiques de quelques personnes qui opposent par méconnaissance

la **nécessaire préservation de la biodiversité** et le besoin d'un **entretien raisonné** des abords des voies communales. Et c'est toujours avec plaisir que nous observons l'arrivée du printemps avec le retour du chant des oiseaux, le fleurissement des primevères ...



### ⇒ **Camping sauvage et baignade dangereuse :**

Depuis deux ans, malgré la prévention mise en place pour limiter les risques incendie et ceux liés à la qualité de l'eau en période de sécheresse, nous avons trop souvent constaté des attitudes qui vont au-delà de l'inconscience (feux de camp en lisière de forêt en pleine canicule, baignades malgré les risques bactériologiques avérés, ...). En conséquence, la commune va prendre des arrêtés d'interdiction de baignade en rivière et de camping sauvage.



### ⇒ **Décharges sauvages :**

**Le dépôt des déchets est réglementé et doit se faire uniquement dans les lieux prévus à cet effet.** Les articles R. 631-2, R. 634-2, R. 644-2 et R.635-8 du code pénal, ainsi que l'article L. 541-46 du code de l'environnement, fixent les contraventions et délits en matière d'abandon de déchets. Les sanctions peuvent aller jusqu'à des peines d'emprisonnement et des contraventions lourdes dans les cas les plus extrêmes.

Il peut arriver que des propriétaires privés acceptent, sur leur terrain, des dépôts issus de chantier de rénovation à des fins de remblais et constitués uniquement de matières inertes sans plastique. Malheureusement, lorsque ces dépôts, de gré à gré sur des terrains privés, sont mis en place, des personnes ou des entreprises indélicates en profitent pour verser d'autres déchets. **La commune reste vigilante et n'hésite pas à intervenir si besoin.**



### ⇒ **Elections Européennes :**

Elles se tiendront le dimanche **9 juin de 8h à 18h à la salle polyvalente de la commune**. Elles se déroulent en un seul tour. Vous devez être **inscrit sur les listes électorales avant le 3 mai 2024** pour pouvoir voter aux élections européennes. Vérifiez votre inscription ! <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

Pensez à établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J.

<https://www.interieur.gouv.fr/archives/actualites/actualites-du-ministere/comment-voter-par-procuration>



## ⇒ **Nouvelles règles pour les autorisations d'urbanismes :**

### ⇒ Sismicité

Depuis le 1er janvier 2024, l'article R431-16 du code d'urbanisme, modifié par décret du 18 décembre 2023 introduit de **nouvelles exigences dans la constitution des dossiers de permis de construire :**

**La Commune est située en zone de sismicité 3 (modérée).**

Aussi, au moment du dépôt du dossier de demande de permis de construire, vous devrez **fournir une attestation établie par un contrôleur technique attestant du respect, au stade de la conception, des règles relatives aux risques sismiques**, prévues à l'article L. 132-2

### ⇒ Performance énergétique

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la RE 2020** est applicable à tous les projets de construction ou d'extension y compris les bureaux, constructions légères ou temporaires (inférieures à 2 ans).

**Elle ne s'applique pas aux projets de rénovation ne créant pas de surface supplémentaire.**

Un guide concernant les projets d'extension ou de rénovation inférieurs à 50m<sup>2</sup> est disponible en suivant le lien ci-dessous :

[https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_application\\_extension\\_batiment\\_et\\_const\\_inf\\_50.pdf](https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_application_extension_batiment_et_const_inf_50.pdf)

**Pour les projets de rénovation et d'extension dont le permis initial a été accordé avant le 01 janvier 2023, la réglementation applicable est la RT2012.**

Lors du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, l'attestation de prise en compte de la performance énergétique devra être jointe à votre dossier.

A l'achèvement des travaux, un document attestant de la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementales devra être fourni. Il atteste également des caractéristiques techniques minimales de certains ensembles de composants du bâtiment concourant à la performance énergétique et environnementale.

**Pour rappel :** La commune **n'a pas de PLU**, elle est soumise au **Règlement National d'Urbanisme et à la loi Montagne**, plutôt contraignante, lorsque une demande est effectuée la commune délègue l'instruction du permis à la communauté de commune, le maire émet un avis et la **décision finale revient à la préfecture.**

## Informations Municipales → **Les travaux**

### ⇒ **Enfouissement lignes du Village :**

Depuis fin janvier, **l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du Village a débuté et avance bien.**

C'est un chantier qui est organisé par TE38, organisme qui mutualise les travaux d'électrification des communes. Il aurait dû se dérouler courant 2022 mais a été reporté à plusieurs reprises. Le montant total des opérations s'élève à 192 700€ et la **participation de la commune à 45 000€**. Nous remercions les entreprises CITEOS et GEOPROCESS de leur professionnalisme et les habitants du Village (ainsi que ceux de Fourchon et des Fanjavous) de leur patience face aux inévitables désagréments que peut apporter une telle opération. Bientôt les poteaux et câbles électriques présents sur la photo ne seront qu'un souvenir.



### ⇒ **Installation de la fibre :**

Selon les dernières informations dont nous disposons, à prendre avec prudence, les habitants de la commune devraient voir arriver des propositions de branchement à leur domicile au cours du second trimestre 2024.

⇒ **Détail des travaux sur le secteur des Brachons :**

L'étude des travaux liés aux réservoir des Brachons se poursuit et nous rappelons qu'il s'agit d'une importante opération d'un **montant global de 500 000€** dont 80% sont financés par l'Agence de l'Eau et le Département. Le reste sera partagé entre St Baudille et Mens.

Le réservoir des Brachons dessert l'eau potable captée à la source de la Vanne. Cela concerne une partie de Mens et une grande partie de notre commune.

- \* **Mise en place de filtres à sable pour résorber la trop grande turbidité** qui est constatée lors de certains épisodes climatiques. Les deux communes ont opté pour la **solution de filtrage la plus naturelle possible et évitant les traitements chimiques**
- \* Mise en place d'un **traitement par UV du réservoir du Village** pour conforter la qualité de l'eau
- \* **Réfection du réseau d'adduction d'eau potable** sur une partie du secteur Brachons Longueville.

**Les travaux devraient débuter fin 2024.**

⇒ **Point sur les travaux :**

\* **Travaux réalisés**

- \* Interventions sur l'éclairage public.
- \* Révision du paratonnerre de l'église.
- \* Réfection de plusieurs chemins (La Chapelle, ...).
- \* Fermeture du hangar communal du Cros.

\* **Eau et assainissement :**

- ⇒ Changement du distributeur de chlore du réservoir de La Chapelle.
- ⇒ Curage de regards d'écoulement d'eaux pluviales bouchés.
- ⇒ Suppression du citerneau d'Agnès, remplacé par un réducteur de pression.
- ⇒ Réparation de diverses fuites du réseau d'eau potable.
- ⇒ Mise en place du SDAEP (Schéma Directeur en Eau Potable) document obligatoire qui détermine la politique de la commune dans ce domaine et sert d'appui au dialogue avec les autorités : ARS, Agence de l'Eau, Département.

\* **En cours ou en programmation**

\* **Eau et assainissement :**

- ⇒ Protection des captages (rapport remis à l'ARS pour avis).
- ⇒ Enquête publique sur le retour en totalité à l'assainissement non collectif (en attente de sa mise en place par le prestataire).
- ⇒ Traitement de la turbidité aux Brachons (voir article en détail).

⇒ Mise en place d'une citerne supplémentaire au réservoir du Village (incendie et abreuvement bétail).

⇒ Réparation d'autres fuites (Route du Banchet).

⇒ Renouvellement d'écoulement des eaux pluviales (Le Perrier).

\* Réseau électrique :

\* Autres interventions sur l'éclairage public (Village, Les Chapelles).

\* Enfouissement des lignes électriques et télécom du Village (voir article).

\* Autre travaux :

\* Sécurisation par barrières (Boutins St Bauvais).

\* Plan Communal de Sauvegarde.

\* Achat table et bancs pour la place du village .

\* Etude sur l'opportunité de reprendre l'ancienne école du Perrier pour installer du locatif .

⇒ **Compte administratif 2023 : Le budget 2024 sera présenté dans le prochain numéro.**

L'équipe municipale a voté à l'unanimité le compte administratif (bilan de l'exécution du budget 2023), ainsi que le compte de gestion (c'est le compte administratif mais vu par la Trésorerie ; il doit être équivalent au compte administratif).

\* **Pour l'exécution du budget général M57, les résultats sont les suivants :**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	214566.64	258249.54	+43682.90
Investissement	21907.94	47547.18	+25639.24

Les principales **dépenses de fonctionnement** sont les **charges de gestion courante et les charges de personnel**

Les **recette de fonctionnement** proviennent de la fiscalité locale, des subventions et dotations et du produit de ventes (forêts, affouage, ...).

Les **principales dépenses d'investissement** concernent notre participation à la **fibres, des travaux sur les logements communaux de St Pancrasse, l'achat de logiciels et l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente.**

Les **recettes d'investissement** proviennent de la taxe d'aménagement, de subventions et de nos ressources propres (affectation de notre résultat).

Le résultat a ensuite été affecté, en tenant compte du report positif de nos résultats antérieurs, du report du résultat de l'exercice et des opérations restant à réaliser ; **ce résultat est de 486 926.40€.**

Il nous reste donc une réserve confortable mais qui doit être relativisée au regard des montants à dépenser sur **plusieurs années pour la défense incendie.** Par ailleurs, nos recettes ont tendance à diminuer et les charges augmentent. Ce qui nous incite à la prudence. Il est cependant positif de constater que **la commune n'est pas endettée** et qu'elle disposerait si besoin de ressources puisqu'elle possède des parcelles forestières.

**Cette année encore le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts communaux.**

\* **Pour l'exécution du budget annexe de l'eau M 49 :**

le compte administratif, aussi voté à l'unanimité, se compose ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	46 939.43	62 569.60 (+Report 2022 80 799.63)	+15 630.17 (Cumulé 96 429.80)
Investissement	39 076.05	92 357.50 (-déficit 2022 41 979)	+53 281.45 (Cumulé 11 302.45)

**Les dépenses de fonctionnement** ont porté sur des analyses, de l'entretien de réservoirs et de réseau (fuites) et des redevances à l'Agence de l'eau. Les recettes proviennent des redevances des consommateurs et de la récupération de TVA.

**En investissement, cette année 2023** a surtout été marquée par la recette de subvention sur des opérations en investissement de 2022 (qui expliquaient le déficit 2022). Les dépenses ont porté sur l'étude sur la turbidité, des amortissements et des intérêts d'emprunt.

Le tableau ci-dessous rappelle les tarifs de l'eau appliqués dans la commune. Cette année encore l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter la redevance et les tarifs de l'eau.

DESIGNATION	TARIF APPLIQUABLE €
Redevance fixe	92.00
Consommation de 1 à 120 m3	0.850
Consommation de 121 m3 à 250 m3	0.393
Consommation de 251 m3 à 500m3	0.328
Consommation de 501 à 99999999	0.233

## La vie de la commune

### ⇒ Le patrimoine religieux de la commune.

La plus ancienne trace d'édifice religieux de la commune (aujourd'hui disparu) se situait à La Chapelle. Déjà citée en 1106 et qui passait pour "remonter à la plus haute antiquité". *Extrait de la fiche sur St Baudille réalisée par JC Michel in revue des AVG n° 69, juin 2012, pages 41 à 44.*

On trouve aussi une chapelle à Agnès (qui ne sert plus au culte) et il en existait aussi une dédiée à St Denis en un lieu non identifié. A St Pancrace (Pancrasse), existence d'une chapelle qui avait disparu au XVII<sup>ème</sup> siècle et d'un prieuré détruit sous la Révolution.

L'église dédiée à St Baudille<sup>(1)</sup> et située dans l'actuel hameau de St Bauvais disparaît vers 1550 à la suite d'une catastrophe. Elle est reconstruite au hameau de St Pancrasse<sup>(2)</sup>. Incendiée avec le hameau par Maugiron, chef des catholiques en 1562, elle a été rebâtie mais on note souvent son état lamentable et son entretien défailant au gré des événements historiques. L'actuelle église a été construite en 1889. Sa cloche date de 1740.

(1) Baudille, évangelisateur de la Gaule méridionale, martyr à Nîmes au 3ème siècle.

(2) Pancrasse, martyr en 304 sous Dioclétien. C'est le second des « saints de glace » Les sanctuaires du Trièves A Beaup Imp A Robert Marseille.





Chapelle de la Nativité de la Vierge du Pérrier : bâtie au hameau du même nom, au début du 17ème siècle. Elle subsiste toujours et présente un aspect classique avec un clocheton placé juste au dessus de l'entrée. Elle possède un bel autel en marbre *Extrait de la fiche sur St Baudille réalisée par JC Michel in revue des AVG n° 69, juin 2012, pages 41 à 44. <http://jc-michel.fr/> et de son remarquable répertoire des églises de l'Isère.*

*D'autres informations sur le patrimoine de la commune sont à découvrir sur le site internet de la commune : <https://stbaudilleetpipet.fr>*

### ⇒ Trièvades

Si nous sommes assez nombreux (voir appel sur Facebook), nous participerons aux Trièvades (rencontre sportive intercommunale) organisées le samedi 1er juin 2024, à Mens.

Il faut 15 personnes pour former une équipe (adultes et enfants de plus de 10 ans).

Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences sportives pour participer. L'essentiel est simplement de participer ! Au programme : Jeux à la piscine (nager water-polo), force athlétique, ping-pong, courses, ....

### Hommage à René Phanon

Le 24 novembre une foule nombreuse a assisté aux obsèques de René Phanon.

Jean Louis Poite a tenu à rendre hommage à René avec le texte suivant :

*Aujourd'hui nous sommes réunis pour accompagner René, notre ami, et presque frère, dans sa dernière demeure.*

*René, premier adjoint depuis 1995, a toujours été à mes côtés, présent et discret, dans les bons et les mauvais moments que nous avons pu rencontrer au cours des trois mandats que nous avons partagés.*

*René, toujours prêt à s'investir pour notre commune et à m'épauler.*

*Le fleurissement, la voirie, l'eau, rien n'échappait à sa surveillance discrète. Je pouvais compter sur son soutien en toutes occasions.*

*Il était le premier à s'impliquer sans compter dans l'organisation de nos festivités.*

*Resteront ancrés en moi son rire, nos parties de chasse et les gueuletons qui s'en suivaient.*

*René qu'est-ce que tu vas nous manquer !*

*Aujourd'hui, je perds un ami, un frère et la commune un habitant dévoué et engagé.*



*Directeur de la publication* : Jean-Louis Poite. *Photos* : Alain Vidon, famille Phanon, Isabelle André, Bastien Tassy.

*Rédaction* : Alain Vidon, Jean-Louis Poite, Bastien Tassy. *Mise en page* : Bastien Tassy